

LIGUE OCCITANIE DE BADMINTON

7, Rue André Citroën – 31130 BALMA tél. 05 61 488 337 – Fax : 05 61 615 223

REGLEMENT CHAMPIONNAT CORPORATIF BADMINTON OCCITANIE FORMULE 5/5 (5 matches/5 disciplines)

1 – EQUIPES

Le championnat corporatif regroupe les équipes des entreprises d'Occitanie.

2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Au minimum : 2 hommes
 2 femmes

a) Joueurs autorisés

Seules sont autorisées les personnes inscrites sur la liste de brûlage signée par le responsable du personnel de l'entreprise participante ;

Par entreprise participante, s'entend la société ou le groupe avec ses filiales détenues à 50 % ou plus.

Les personnes inscrites doivent justifier d'un contrat de travail (intérim compris)

Sont également admises à s'inscrire les équipes composées de personnes de différentes entreprises, artisans, professions libérales appartenant à une même corporation (boulangers, électriciens, banques, médecins, administration...)

Sont autorisé(e)s les concubin(e)s et les époux (ses).

La liste de brûlage est à remettre au moment de l'inscription et au plus tard avant le début de la compétition.

Elle peut être mise à jour, mais devra à nouveau être validée par le responsable du personnel de l'entreprise et envoyée à la Ligue avant la participation à une rencontre pour les nouveaux inscrits.

b) Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat corporatif

Une liste de brûlage devra être établie par équipe.

Les transferts de joueurs d'une équipe à l'autre en cours de saison sont interdits.

Un même joueur peut s'inscrire sur plusieurs formules différentes du championnat corporatif.

Il n'est pas possible pour un joueur de changer d'équipe en cours de saison même s'il change d'entreprise.

c) Sanction en cas de non respect de ces règles

En cas de non respect des règles ci-dessus, le (les) match(es) joués seront considérés comme perdus et le (les) point(s) de bonus pour équipe complète seront retirés.

3 – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont de 150€, ils peuvent être ramenés à 95€ si l'entreprise inscrit plus de 6 équipes dans le championnat.

Le chèque est à établir à l'ordre de la Ligue Occitanie de Badminton et *devra être remis en même temps que la demande d'inscription d'équipe.*

4 - CALENDRIER

Le calendrier des rencontres est établi par la Commission corporative et s'étale sur toute la saison sportive.

Une ou plusieurs poules ainsi que des phases qualificatives pourront être constituées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les équipes s'engagent à respecter le calendrier sous peine de sanction.

Un match ne pourra pas être reporté par manque de " meilleur joueur de l'équipe" n'oublions pas que les joueurs corpo sont d'abord fair play.

Pour jouer un match hors délai, les équipes devront justifier leurs demandes (blessure, maladie, déplacement professionnel, championnat de France....) la commission se réunira pour prendre une décision et donnera sa réponse aux capitaines des équipes concernées.

Le calendrier est présenté lors de la réunion des capitaines.

5 – LIEU DE RENCONTRES

Pour les équipes n'ayant pas accès à des installations sportives, la ligue Occitanie communiquera une liste de structures ou clubs pouvant accueillir. Les frais éventuels de location ou réservation des terrains sont à la charge de l'équipe qui doit recevoir.

Les équipes devront s'entendre sur le lieu et les horaires dans la période fixée par le calendrier. En cas de désaccord, et de rencontre non jouée, les deux équipes seront considérées comme forfaits et aucun point ne sera attribué.

6 – ORGANISATION DES EQUIPES :

Le championnat fonctionne avec 3 poules (ou plus selon les inscriptions). Les équipes sont réparties selon les niveaux obtenus au cours de la saison dernière.

Pour les nouvelles équipes, elles seront évaluées par rapport aux classements des joueurs.

Les équipes ne joueront des matches qu'au sein d'une même division, matches aller ET retour, une (ou deux) équipes monteront en division supérieure descendront selon leurs résultats.

Cela assurera des matches plus équilibrés et motivera les troupes pour s'améliorer, afin de passer en division supérieure.

Le nombre de matches sur l'année, devraient à peu près être de 10 matches sur les 8 mois de la saison corporative.

7 – ORDRE DES RENCONTRES

SIMPLE DAME
SIMPLE HOMME
DOUBLE DAME
DOUBLE HOMME
DOUBLE MIXTE

L'ordre des rencontres indiqué sur la feuille de match est le plus logique. Néanmoins en cas d'accord entre les équipes un arrangement peut être trouvé.

La feuille de match doit impérativement être complétée avant le début du premier match.

Un joueur ne peut pas jouer plus de deux matches.

Les matches se jouent suivant les nouvelles règles de la Fédération Française de Badminton soit 3 X 21 points.

8 – FEUILLES DE MATCH

Le gagnant du match doit renvoyer la feuille de match *signée par les capitaines* sous cinq jours ouvrables à la ligue Occitanie, par fax, courrier ou email.

Il doit aussi obligatoirement envoyer par E-mail les résultats enregistrés sur la feuille électronique (fichier Excel, instructions données séparément).

En cas de feuille non transmise, incomplète, ou mal renseignée, la Commission corporative pourra considérer le match comme nul, aucun point ne sera attribué.

Il est conseillé que l'équipe perdante établisse, ou récupère une copie signée de la feuille de match pour pallier le cas de défaillance du capitaine de l'équipe victorieuse.

9 – VOLANTS

La compétition se déroule suivant le règlement fédéral.

Les rencontres se jouent en volants plastiques (ou plumes si accord entre les joueurs) pour les joueurs non classés, elles se jouent en volants plumes pour les joueurs classés. En cas de litige se référer à la liste des volants homologués par la FFBA (voir document joint).

Les volants seront fournis équitablement par chaque équipe.

10 – ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Pour le classement final, seront pris en compte les points des rencontres selon le barème suivant :

- + 2 points pour la victoire de la rencontre.
- + 1 point bonus accordé pour chaque équipe se présentant au complet.
- - 1 point à l'équipe « forfait » sur rencontre programmée.
- - 1 point aux 2 équipes pour une rencontre non jouée faute d'accord entre les équipes.
- 0 point aux 2 équipes pour feuille de match non transmise à la Ligue.

Les résultats ne seront pris en compte que pour les joueurs ou joueuses dont le nom figure sur la liste de brûlage.

Les résultats des rencontres et le classement sont disponibles sur le site internet <http://www.lmpbad.free.fr> ou sur <http://ww.badnet.org>.

En fin de saison un classement final est établi en fonction du nombre de points acquis.

En cas d'égalité, des critères seront pris en compte pour départager les équipes en respectant l'ordre suivant :

Critère 1 : résultat de la rencontre entre les deux équipes (critère non retenu si 3 équipes ou plus, sont à égalité)

Critère 2 : match average

Critère 3 : set average

Critère 4 : point average

Si, après calcul suivant chaque critère C2 ou C3 ou C4, seulement 2 équipes restent à égalité, le partage s'effectuera selon le critère 1.

11 – EQUIPEMENT

Il est souhaitable que les membres d'une équipe aient le même équipement vestimentaire, au moins en ce qui concerne le tee-shirt.

12 – LICENCES

a) Obligation de licence

Les résultats seront homologués par la Ligue.

Pour ceci tous les joueurs devront **être obligatoirement licenciés** soit dans un club affilié à la fédération, soit par l'intermédiaire de la structure corporative qui rassemblera ces demandes auprès de la Ligue.

A l'instar des autres championnats, les demandes de licence CORPO devront être faites au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

Pour respecter ce délai, nous demandons que la demande complète y compris le certificat « vétéran autorisé » soit remis lors de la journée des capitaines.

Rappel : un joueur licencié « CORPO » peut jouer dans les tournois et championnats fédéraux, mais ne peut évoluer en interclubs (sous la bannière d'un club) que s'il appartient à un club affilié FFBA.

b) Licences vétérans

Pour les vétérans (hommes et femmes de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison concernée ou, être né en 1969 et avant) le certificat médical vétéran est obligatoire pour pouvoir participer au championnat CORPO.

Seuls les certificats remplis sur le formulaire FFBA seront acceptés. Ils devront être directement envoyés à la Ligue qui les conservera (plus besoin de passer par le médecin de Ligue ni par le médecin du sport). Par contre pour les joueurs licenciés au travers d'un club, c'est le président du club qui conservera les certificats dans ce cas il nous en faudra une copie.

Attention, seul le certificat joint au dossier d'inscription ne sera valable pour tous les compétiteurs vétérans ou pas, bien sur les joueurs de moins de 40 ans le feront valider par leurs médecins traitants.

Un modèle est fourni en annexe.

13 – RESPONSABLES DU DEROULEMENT DES RENCONTRES

La Commission CORPO se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires et en cas de fraude, d'absences non justifiées, les points acquis pourront être supprimés et une exclusion envisagée.